



Ecole de trompe Les Amis de Nicolas



Association affiliée à la Fédération Internationale des Trompes de France
Régie par la Loi de 1^{er} Juillet 1901, fondée le 30 janvier 2008 - Déclarée en Préfecture du Loir et Cher sous le n° X411002418

Siège social 41, rue Octave Gauthier – 41400 THENAY

14^{ème} édition du **STAGE des Amis de Nicolas**

*** * * Labellisé F.I.T.F. * * ***

Du Vendredi 29 juillet 2022 à 9h00 au Dimanche 31 juillet 2022

à 17h00 Lycée Privé de Boissay – Fougères-sur-Bièvre - 41120

Directeur Technique : Nicolas DROMER

**Tarifs : 350,00 € Non adhérent F.I.T.F.
300,00 € Adhérent F.I.T.F.
180,00 € Accompagnant**

Les consignes sanitaires en vigueur au moment de l'événement devront être respectées.

Hormis les consommations au bar, ces prix comprennent les cours, les repas complets, l'hébergement, les petits-déjeuners et une participation à l'accueil et aux remboursements des frais engagés.

Acompte 50,00 € à la réservation (non remboursable sauf cas de force majeure)
[sauf Groupe ou Ecole : Paiement intégral uniquement]

Règlement du solde à la date indiquée sur le bulletin d'inscription

En cas d'absence, pour quelque motif que ce soit, les sommes versées resteront acquises à l'association organisatrice pour couvrir les frais engagés.

Aucune confirmation ne sera adressée par courrier.

Eventuellement un accusé de réception sera envoyé, si une adresse mail nous est communiquée.

Option proposée :

- **Nuitée du jeudi soir 28/07/2022 : 30,00 €** (compris dîner, hébergement et petit déjeuner)
Accueil à partir de 18 heures
- **Cours particulier d'une heure avec Nicolas Dromer : 30,00 €**
(places limitées à 12 stagiaires, règlement sur place)

Ateliers : cours radoucés, secondes et basses (5 stagiaires minimum inscrit par atelier).

Une session d'ÉVALUATION préalable au Brevet du Sonneur sera proposée.

Résumé du programme :

Vendredi : cours de 9h00 à 18h00, préparation du concert le vendredi soir à 21h00 à l'église de Nanteuil de Montrichard-Val-de-Cher,

Samedi : cours de 9h00 à 12h00, après-midi, Repas de gala dans la soirée
(Évaluation des Modules du Brevet du Sonneur et reprise des cours jusqu'à 18h00)

Dimanche matin : cours + concours interne au stage

12h30 remise des diplômes, repas, reprise des cours jusqu'à 17h00.

Pour tous renseignements complémentaires :

« Inscriptions et Intendance »

Tél. : 02.54.32.05.79 / 06.33.87.64.42 / Email : association-adn@outlook.com

« Trompe et Technique »

Tél. 06.50.46.91.52 (Nicolas Dromer)

Important : il est possible de payer le stage en 6 fois

Vous trouverez en annexe le bulletin d'inscription à adresser avec votre acompte conditionnant l'inscription.



Ecole de trompe Les Amis de Nicolas



Association affiliée à la Fédération Internationale des Trompes de France
Régie par la Loi de 1^{er} Juillet 1901, fondée le 30 janvier 2008 - Déclarée en Préfecture du Loir et Cher sous le n° X411002418
Siège social 41, rue Octave Gauthier – 41400 THENAY

14^{ème} édition du **STAGE des Amis de Nicolas**

*** * * Labellisé F.I.T.F. * * ***

Du vendredi 29 juillet 2022 à 9h00 au Dimanche 31 juillet 2022 à 17h00
Lycée Privé de Boissay- Château de Boissay – Fougères-sur-Bièvre - 41120

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

à adresser avec votre acompte ou règlement intégral à l'adresse mentionnée ci-dessus

NB : Pour les inscriptions collectives (Ecole ou Groupe) établir un bulletin individuel par stagiaire, accompagné d'un bulletin récapitulatif pour le règlement global, en veillant à adresser le tout en un seul envoi.

NOM et Prénom : **Né (e) le :**

Adresse :

Code Postal : **Commune :**

Tél. **Email :**

Sonneur Indépendant ou Membre de Groupe ou Ecole (Précisez) :

Accompagnant

*** Adhérent FITF :** OUI NON Carte FITF n°.....

(Les cotisants FITF sont priés de communiquer le n° de leur carte pour contrôle de validité 2022)

Catégorie FITF : cocher ci-dessous la case correspondante

Débutant 5^{ème} Cat. 4^{ème} Cat. 3^{ème} Cat. 2^{ème} Cat. 1^{ère} Cat.

Extrait des conditions générales appliquées dans les stages FITF et particulières applicables à cette session.

Les animaux ne sont pas admis. Le séjour s'effectue sous le couvert de la garantie de la propre assurance Responsabilité Civile du stagiaire. Il est convenu que les participants amèneront leur couchage (Duvet ou Draps et Couvertures) En cas d'absence, pour quelque motif que ce soit, les sommes versées resteront acquises à l'association organisatrice pour couvrir les frais engagés.

Barème général	Prix à l'unité	Nombre	TOTAL
« Non-adhérent » FITF	350.00 €		€
Adhérent FITF	300.00 €		€
Accompagnant	180.00 €		€
Montant total du stage Règlement intégral possible à l'inscription			€
Le montant de l'acompte de réservation est de 50.00 €			
Montant réglé à l'inscription			€
(L'acompte est non remboursable, sauf cas de force majeure)			
Solde restant dû à régler avant le 22/07/2022			€

Mode de règlement par Chèque Bancaire ou Postal à l'ordre de « Ecole de trompe - Les Amis de Nicolas »

Date et Signature :

Pour les mineurs Signature obligatoire des parents :